



958, rue Main
Ayer's Cliff QC J0B 1C0

Tél. : 819 838-5006
Télécopie. : 819 838-4411

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR D'UN RÈGLEMENT D'EMPRUNT
En vertu de l'article 1061 du Code municipal du Québec.

VEUILLEZ PRENDRE AVIS qu'à la séance ordinaire du Conseil tenue le 6 avril 2021, la Municipalité du Village d'Ayer's Cliff a adopté le ***Règlement # 2021-05 décrétant des travaux de réfection du chemin Brown's Hill dans le cadre du PIIRL, financé à 75 % par le Gouvernement du Québec et autorisant un emprunt pour en acquitter le coût.***

Règlement autorisant la Municipalité à dépenser une somme n'excédant pas CINQ CENT QUATRE-VINGT-QUINZE MILLE TROIS CENT DIX-SEPT DOLLARS ET DIX-HUIT SOUS (595 317,18 \$) pour des travaux de réfection du chemin Brown's Hill.

Somme qui sera déduite des subventions payables sur plusieurs années, notamment la somme reçue de QUATRE CENT QUINZE MILLE TROIS CENT TROIS DOLLARS (415 303 \$) dans le cadre du « Programme d'aide à la voirie locale volet redressement des infrastructures routières locales » dont les versements sont confirmés par le ministre des Transports.

Tout intéressé de recevoir une copie papier, peut communiquer avec la réception pendant les heures normales d'opération afin que nous puissions prendre un arrangement en raison des consignes sanitaires.

Donné à Ayer's Cliff, le 12 avril 2021.

Bastien Lefebvre
Directeur général et secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné Bastien Lefebvre, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité du Village d'Ayers' Cliff, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis en affichant deux (2) copies aux endroits désignés par le Conseil municipal, entre 9 h et 16 h, le 12 avril 2021.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 12 avril 2021.

Bastien Lefebvre, directeur général et secrétaire-trésorier